

bulletin départemental des écoles

2014/7
juin 2014

sommaire

Informations administratives

- Postes à sujétions particulières — Enseignant référent (DIPER)
- Postes à sujétions particulières — Directeur adjoint de SEGPA (DIPER)
- Journée de solidarité 2014

Informations pédagogiques

- Projet d'école (note DGESCO)
- Sensibilisation à l'illettrisme (communiqué de M^{me} l'IEN d'Avallon)
- Réseau des écoles labellisées sciences (communiqué de M^{me} l'IEN de Sens 1)
- Inscription au dispositif *École et Cinéma* pour l'année scolaire 2014-2015 (communiqué du conseiller pédagogique arts visuels)

Divers

- Vacances à l'étranger et droits à la retraite (communiqué MGEN)
- Séjours coup de pouce pour la rentrée (communiqué PEP 89)

Postes à sujétions particulières — Enseignant référent (DIPER)

Un appel à candidature est lancé pour les postes d'enseignant référent laissés vacants ou libérés après la 1^e phase du mouvement intradépartemental.

La fiche profil de poste est à consulter auprès de l'IEN-ASH.

Les enseignants intéressés devront télécharger l'imprimé de candidature annexé et le transmettre à **la division du personnel (DIPER 2, bureau 114) de la DSDEN pour le vendredi 27 juin 2014, délai de rigueur.**

Ils seront convoqués à une commission d'entretien qui portera un avis sur leur candidature.

Cette commission se tiendra le mercredi 2 juillet 2014 (sous réserve de modifications) à la DSDEN de l'Yonne (salle 115).

Attention ! Les enseignants recevront leur convocation pour cette commission dans leur boîte de messagerie académique (adresse en @ac-dijon.fr).

Document annexé : fiche de candidature



Postes à sujétions particulières — Directeur adjoint chargé de SEGPA (DIPER)

Un appel à candidature est lancé pour les postes de directeur adjoint chargé de SEGPA laissés vacants ou libérés après la 1^e phase du mouvement intradépartemental.

Les postes à pourvoir sont :

- directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Maurice Clavel à Avallon
- directeur adjoint chargé de SEGPA au collège Abel Minard à Tonnerre
- directeur adjoint chargé de SEGPA au collège des Champs Plaisants à Sens

Les enseignants intéressés devront télécharger l'imprimé de candidature annexé et le transmettre à **la division du personnel (DIPER 2, bureau 114) de la DSDEN pour le vendredi 27 juin 2014, délai de rigueur.**

Ils seront convoqués à une commission d'entretien qui portera un avis sur leur candidature.

Cette commission se tiendra le mercredi 2 juillet 2014 (sous réserve de modifications) à la DSDEN de l'Yonne (salle 115).

Attention ! Les enseignants recevront leur convocation pour cette commission dans leur boîte de messagerie académique (adresse en @ac-dijon.fr).

Document annexé : fiche de candidature



Journée de solidarité 2014

Référence

- Code du travail, articles L3133-7 à L3133-12
- Arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale

Pour les enseignants du 1^{er} degré de l'Yonne, la journée de solidarité instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées est fixée au **vendredi 29 août 2014.**

Pour les personnels du 2nd degré de l'Yonne, la date en est déterminée par le chef d'établissement après consultation des équipes pédagogiques. À défaut de décision intervenue avant le 31 décembre de l'année précédente, le jour de solidarité est fixé au lundi de Pentecôte.

Document annexé : note de service de l'IA-DASEN de l'Yonne du 13/06/2014



Projet d'école (note de la DGESCO)

L'arrivée à échéance de certains projets d'école ainsi que la mise en place d'une nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine peut rendre opportun le réexamen de certains de ces projets.

Cependant, le projet d'école ayant pour première finalité de définir les modalités de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux, la proximité de la diffusion des nouveaux programmes préparés par le conseil supérieur des programmes (CSP) conduit à opter, lorsque elle est nécessaire, pour une évolution des projets d'école par simple avenant au projet existant.

Note de Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire, en date du 13 juin 2014



Sensibilisation à l'illettrisme (communiqué de M^{me} l'IEN d'Avallon)

Qu'est-ce que l'illettrisme ?

L'illettrisme désigne la situation d'une personne qui a bénéficié d'apprentissages mais qui n'a pas acquis — ou qui a perdu — la maîtrise de la lecture et de l'écriture, **en raison d'apprentissages trop fragiles**. Dès lors, cette personne ne possède pas les compétences de base pour être autonome dans les situations simples de la vie courante et se trouve particulièrement exposée au risque d'exclusion sociale.

Souvent invisible, l'illettrisme est pourtant une réalité partout présente.

État des lieux

En France, **3 100 000 personnes sont en situation d'illettrisme**, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans.

Les tests de la journée Défense et Citoyenneté 2013 révèlent que 18,2 % des jeunes âgés de 17 ans sont des lecteurs inefficaces, dont **4,1 % peuvent être considérés en situation d'illettrisme**.

En 2013, **9,6 %** des participants à la journée Défense et Citoyenneté (JDC) rencontrent des difficultés en lecture. Pour une partie d'entre eux — 4,1 % de l'ensemble — ces difficultés sont très importantes. **Dans l'Yonne** en 2013, **12,3 % des jeunes** rencontrent des difficultés de lecture, 4,5 % sont en situation d'illettrisme.

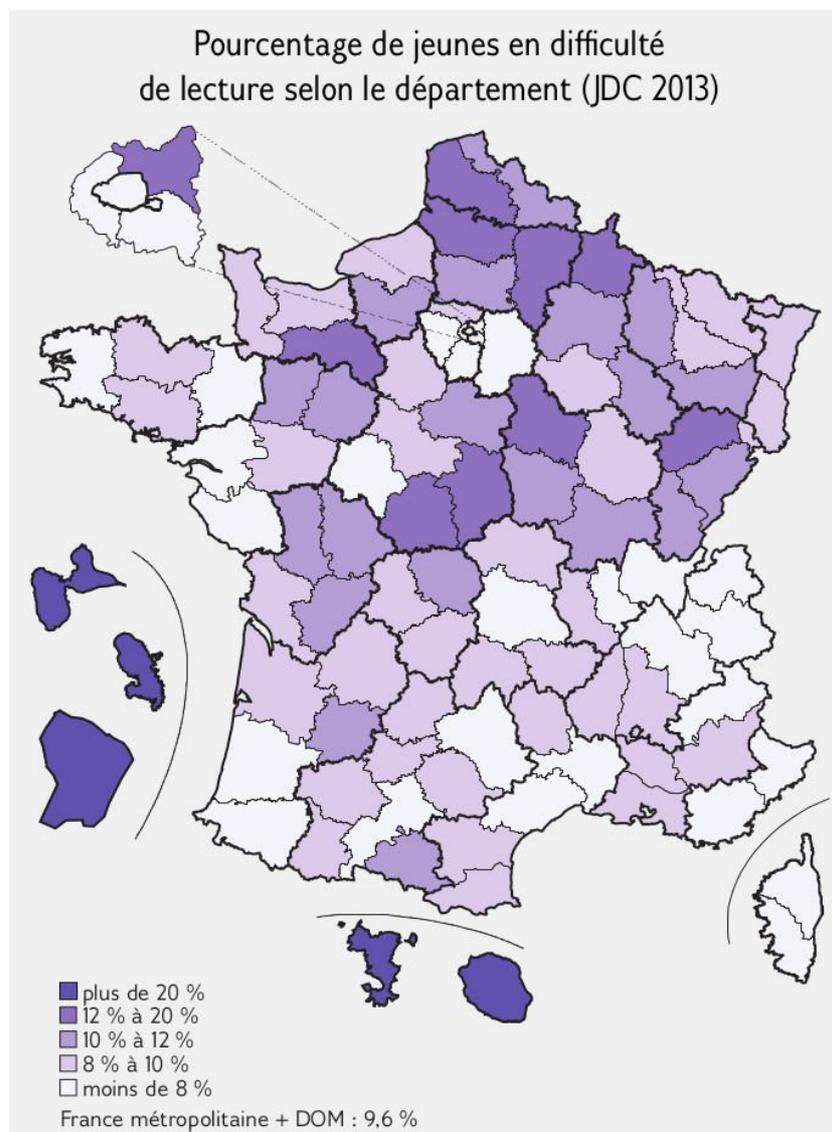
Une prévention précoce

Si l'illettrisme est bien un phénomène postscolaire à proprement parler, les difficultés rencontrées très tôt par l'élève peuvent en être des signes précurseurs. C'est donc **dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité obligatoire** qu'il faut prévenir l'illettrisme en apportant des réponses adaptées aux facteurs de vulnérabilité, afin d'assurer **une forme d'irréversibilité des acquis de base** : c'est le cœur même des missions de l'éducation nationale.

Les objectifs principaux du plan de lutte contre l'illettrisme

- Veiller à ce que chaque élève **maîtrise les compétences de base** : lire, écrire, compter à la fin de l'école primaire
- Transmettre le goût de la lecture à tous les enfants
- Assurer l'accès au livre, c'est-à-dire au savoir, à la connaissance, à la liberté qu'il incarne

L'appropriation de la langue écrite doit être l'objectif essentiel des enseignements dès l'école maternelle et jusqu'à la fin de l'école élémentaire.



Sources : ministère de la défense - DSN, MENESR DEPP



Réseau des écoles labellisées sciences de l'Yonne (communiqué de M^{me} l'IEP de Sens 1)

Le **groupe départemental sciences** souhaite mettre en place un réseau d'écoles labellisées afin de :

- valoriser les pratiques développées dans le domaine des sciences
- soutenir la dynamique de ces écoles
- organiser des échanges et la mutualisation de pratiques dans le cadre d'un



réseau

Qu'attend-on d'une école labellisée sciences ?

L'objectif est de créer un réseau d'école où les équipes enseignantes pourront partager leurs réflexions et mises en œuvre dans le domaine des sciences : choix sur l'organisation des sciences dans l'école, sur les outils des élèves, conditions de mises en œuvre de la démarche d'investigation, participation à des événements scientifiques.

Comment devenir école labellisée sciences ?

Il s'agit de compléter un dossier de candidature (ci-joint) à l'IEN de votre circonscription qui émettra un avis. Les dossiers seront ensuite étudiés par le groupe départemental sciences. Il s'agit à travers ce dossier d'évaluer l'adhésion de l'équipe enseignante aux objectifs fixés.

Quel accompagnement pour une école labellisée sciences ?

Le groupe départemental sciences souhaite par l'intermédiaire de ce label aider les équipes enseignantes à développer la démarche d'investigation en classe en référence aux programmes et aux compétences du socle commun.

Les écoles labellisées seront accompagnées dans le cadre :

- de journées de formation continue
- de prêts prioritaires des outils de circonscription et départementaux
- d'un accompagnement dans leur réflexion
- d'informations données lors d'une lettre d'information chaque trimestre
- d'EASY (enseignement assisté des sciences dans l'Yonne)

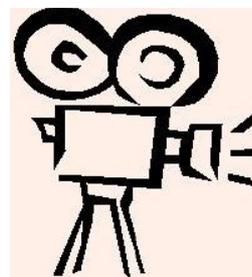
Document annexé : dossier de candidature label sciences 2014-2015



Inscriptions au dispositif École & Cinéma

Le dispositif départemental *École & Cinéma* piloté par la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'association Panoramic, avec le soutien de la direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne (DRAC) est reconduit pour l'année scolaire 2014-2015.

Cette action initiée par l'association « Les Enfants de cinéma », en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC, établissement public sous tutelle du ministère de la culture et de la communication), la DGESCO et le SCÉREN/CNDP (ministère de l'éducation nationale) a concerné près de 464 classes de l'école pré-élémentaire et élémentaire, cette année.



Le dispositif École & Cinéma permet...

- de développer une relation privilégiée avec un lieu culturel
- de découvrir et de comprendre le langage de l'image fixe et animée
- d'investir un débat autour d'un support riche de sens et d'esthétisme
- d'accéder à des références culturelles autour du cinéma en créant des liens avec la littérature, les arts plastiques et la musique dans le cadre de l'histoire des arts (BO hors-série n° 3 du 19 juin 2008)

Les inscriptions des classes seront ouvertes **du 3 au 26 juin 2014 inclus** sur le site de la DSDEN de l'Yonne, rubrique *École & Cinéma* (http://ia89.ac-dijon.fr/?ecole_et_cinema).

En s'inscrivant au dispositif départemental chaque enseignant s'engage...

- à respecter les procédures de mise en œuvre notifiées sur le site DSDEN de l'Yonne
- à assister aux séances de pré-visionnement des films programmés (consulter les dates sur le site)

- à emmener les élèves visionner l'ensemble des films de la programmation objet de l'inscription au cinéma ou en salle du circuit itinérant
- à conduire dans sa classe des actions pédagogiques inscrites au programme autour des films
- à suivre la formation didactique et pédagogique pour laquelle il s'est inscrit et a été retenu
- à renseigner l'enquête en ligne sur le site de la DSDEN de l'Yonne pour la sélection *Petits*

Vous pouvez disposer d'informations complémentaires auprès de Christophe Syda, conseiller pédagogique spécialisé pour les arts visuels et coordinateur *École & Cinéma*, DSDEN de l'Yonne, au 03 86 42 98 44.

La coordination École & Cinéma, DSDEN de l'Yonne



Vacances à l'étranger et droits à la retraite (communiqué MGEN)

La MGEN, gestionnaire du régime obligatoire des agents de l'éducation nationale communique :



Vous partez en vacances à l'étranger ?

Demandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM), au moins quinze jours avant votre départ. Cette carte vous permet, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge de vos soins médicaux. Il est possible d'obtenir sa CEAM via le site mgen.fr ou par téléphone, 36 76.

Vous faites valoir vos droits à la retraite ?

Pensez à nous envoyer une copie du titre de pension si vous êtes fonctionnaire titulaire. Ce justificatif est indispensable pour actualiser votre situation. À défaut, nous n'aurons pas connaissance de votre changement de situation.

Contact : MGEN, 74 rue de Paris, 89026 AUXERRE Cedex et SD089@mgen.fr



Séjours Coup de pouce pour la rentrée (communiqué PEP 89)



Afin de permettre à des enfants de cycle 2, de cycle 3 et de 6ème et 5ème de collège d'aborder la rentrée scolaire dans les meilleures conditions, les PEP de l'Yonne proposent pour la première fois deux séjours de sept jours au centre équestre de Chevillon (du 17 au 23 août et du 23 au 29 août 2014).

Au programme, coup de pouce pour la rentrée en mathématiques et français (encadré par des enseignants des premier et second degrés) mais aussi équitation, pêche, grands jeux et piscine.

Pour tout renseignement s'adresser aux PEP 89, 03 86 94 98 00, mais aussi sur le site www.lespep89.fr.



***L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale de l'Yonne***

DOMINIQUE FIS